

Technicien lumière • Technicienne lumière

1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune
 Métiers connexes : Poursuiveur-se / Electricien-ne / Pupitreur-se
 Opérateur-trice

2 / Missions et activités du métier

Missions

Le-la technicien-ne lumière réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il-elle assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques.

Activités

- > Il-elle :
 - Prépare les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
 - Réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
 - Sert les spectacles en représentation, événements et manifestations.
 - Réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
 - Réalise le rangement et le stockage des équipements et matériels.
 - Effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
 - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
 - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
 - Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

3 / Responsabilités

- > Il-elle est garant-e :

- Dans le respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés.
- Dans le respect des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques.
- Du respect de son planning de réalisation et d'exploitation.
- Du respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

4 / Compétences

Le métier de technicien-ne lumière suppose une culture générale artistique et dramaturgique, et requiert des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture de l'image, optique, colorimétrie, photométrie, électricité, électronique, réseaux...

Ingénierie et pilotage

Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Comprendre la fiche technique et lire le plan d'implantation, en relation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des solutions techniques, au regard des contraintes existantes.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

Organisation et encadrement

Compétences spécifiques

- Prendre en compte les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Co-intervenir avec les différentes équipes techniques.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.

Compétences transversales

Organisation - Encadrement

Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

Entretien - Maintenance

Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

Exploitation

Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles d'usage le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et tester les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commandes...).
- Proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Implanter des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Transmettre les modifications du plan d'implantation.
- Transmettre les consignes d'exploitation.
- Effectuer le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Résoudre des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.

- Faire la mise.
- Effectuer les changements de décors ou de plateau.
- Ranger et nettoyer l'espace scénique avant et après la représentation.
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer le transport des matériels.

Compétences transversales

Entretien - Maintenance

Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

Ressources humaines

Compétences spécifiques

- S'intégrer à une équipe et travailler en collectif.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

Sécurité et prévention des risques

Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles de sécurité les équipements scéniques et les matériels utilisés.

- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Compétences transversales

Sécurité du travail
<p>Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes. • S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel. • Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective. • Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées. • Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le-la technicien-ne lumière fait partie de la filière technique.

- Il-elle est placé-e sous l'autorité d'un-e supérieur-e hiérarchique dans la filière technique.

6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le-la technicien-ne lumière est agent-e de maîtrise du groupe 7.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le-la technicien-ne lumière est employé-e qualifié-e du groupe 1.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la technicien-ne lumière est employé-e du groupe 3.

- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emploi des adjoint-e-s techniques et agent-e-s de maîtrise territoriaux-ales (catégorie C).
- Selon la nature juridique de la structure, il-elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel-le de droit public, détaché-e de la fonction publique territoriale ou d'État).

7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de technicien-ne lumière peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, ou d'un autre domaine technique, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau IV préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

8 / Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi de technicien-ne lumière s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut exercer au sein d'équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut participer aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut intervenir sur une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.

- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

9 / Le métier demain

Facteurs d'évolution au métier de technicien-ne lumière

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.